



La personne autiste en contexte de **criminalité**

Les contextes amenant une intervention policière sont généralement stressants. Pour la personne autiste, qu'elle soit victime ou responsable d'un acte criminel, cette situation est souvent plus complexe et peut entraîner des conséquences graves pour elle.

Une vulnérabilité aux agressions et aux abus

Dans bien des cas, la personne est plus susceptible d'être victime d'un acte criminel qu'une personne non-autiste. Elle peut être plus vulnérable aux abus, à l'intimidation, à la manipulation et à la violence conjugale étant donné sa naïveté et sa difficulté à comprendre les intentions de l'autre et ce qui définit une relation saine. Elle est plus susceptible d'être victime de manipulation et de fraude sur Internet. Son isolement et sa difficulté à demander de l'aide peuvent aussi la fragiliser davantage. Elle peut ne pas réaliser avoir été victime ou témoin d'une agression.

Une interprétation erronée de son comportement

Les comportements de la personne autiste risquent d'être mal interprétés par les témoins et les intervenants, et ainsi, mener à des interventions policières et à des accusations. Voici quelques exemples :

- naïveté, difficulté à comprendre les intentions de l'autre qui peut l'amener à être influençable et complice de délits (elle peut entreposer de la drogue dans son casier pour faire plaisir à un ami).
- méconnaissance ou mauvaise interprétation des règles (un jeune de 16 ans qui recherche des images intimes de filles de son âge peut ne pas réaliser qu'il enfreint la loi).
- difficulté à comprendre les émotions d'autrui, à lire le non-verbal et déficit d'empathie. Difficulté à comprendre la portée de ses gestes et à anticiper comment l'autre interprètera son intention. Par exemple, la personne autiste peut se

dire que si elle n'a pas l'intention de blesser ou de harceler, l'autre ne peut se sentir comme tel face à son comportement.

- erreur d'interprétations sociales et difficulté à comprendre les situations, les types de relations et la notion de consentement, ou encore, difficulté à définir l'âge des personnes, pouvant mener à une plainte pour harcèlement ou pour attouchements.
- obsession envers ses intérêts spécifiques ou envers des personnes pouvant la pousser à enfreindre des lois pour être en contact avec cet intérêt.
- crises autistiques pouvant amener des comportements de survie violents ou du bris de matériel.
- peu de conscience du danger.

La nouveauté et les imprévus

La personne peut vivre de l'anxiété face à l'imprévu, à la nouveauté et aux intervenants inconnus. Elle peut craindre ou ne pas reconnaître les personnes en uniforme ainsi que leur équipement, et cela peut la faire réagir inadéquatement lors d'une intervention policière (être figée, par exemple).

Elle peut ne pas comprendre la situation et pourquoi les policiers sont présents. Elle peut avoir besoin qu'on lui explique pourquoi l'on fait certaines interventions et qu'on lui dise ce qui s'en vient. Elle peut ne pas comprendre le processus judiciaire et avoir besoin d'accompagnement et d'accès à de l'information sur le processus.

La personne autiste en contexte de criminalité

La communication

Lors d'une intervention d'un représentant de la loi, même si elle s'exprime avec un bon vocabulaire, la personne peut avoir de la difficulté à comprendre et à communiquer verbalement. Elle a de la difficulté à saisir les non-dits, le sarcasme et les doubles sens, surtout si elle est anxieuse. Elle pourrait parler peu, ne pas parler et/ou éviter le contact visuel.

Elle peut ne pas comprendre les consignes verbales ou avoir besoin que celles-ci soient précises (qu'on lui dise exactement où s'asseoir, par exemple). Elle peut avoir besoin d'un délai de traitement de l'information avant d'exécuter une consigne ou de répondre.

Elle peut avoir de la difficulté à répondre aux questions. Sous le stress et la pression de répondre, elle peut dire n'importe quoi afin de ne pas décevoir l'autre. Elle peut affirmer avoir compris ce qu'on lui dit sans que ce soit le cas. Elle peut avoir besoin qu'on parle plus lentement, d'être interpellée par son nom.

Lorsqu'elle doit livrer un témoignage ou est interrogée, la personne pourrait avoir de la difficulté à raconter les faits dans l'ordre, à se repérer dans le temps et à distinguer ses actions de celles des autres. Elle pourrait ne pas arriver à synthétiser sa pensée. La personne pourrait aussi avoir de la difficulté à garder le silence et ne pas défendre son point de vue, et ce, particulièrement lorsqu'elle croit que ce qu'elle entend n'est pas la vérité. Elle pourrait aussi ne pas pouvoir s'empêcher de trop parler ou de répéter des mots.

Son non-verbal n'est pas nécessairement représentatif de ses émotions. La personne autiste peut paraître insensible ou avoir des réactions qui semblent inappropriées à la situation ou face au stress (rire ou sourire).

Elle peut faire des aveux trop rapidement, être influencée trop facilement à le faire pour répondre aux attentes de l'intervenant ou se sortir de la situation d'interrogatoire. Elle peut s'incriminer. Une mauvaise compréhension de l'intention derrière une question posée peut la faire répondre de façon erronée. Par exemple, à la question « as-tu déjà pensé à la mort? », la personne peut répondre par l'affirmative, sans comprendre que l'on veut savoir si elle a des pensées suicidaires.

Elle peut avoir de la difficulté à expliquer son autisme et les besoins qui y sont reliés aux intervenants. Elle peut avoir besoin de la présence d'un accompagnateur ou d'un parent pour l'aider à communiquer ses besoins ou la rassurer.

Le traitement sensoriel et l'anxiété

La personne peut ressentir de l'inconfort et de la peur face aux bruits, aux odeurs et aux touchers. Par exemple, elle peut être agressée par les gyrophares, les sirènes ou la radio si l'intervenant élève la voix. La proximité avec les gens peut également être inconfortable pour la personne. Elle peut également être plus sensible à certaines douleurs ou encore, y être moins sensible. Elle peut avoir besoin qu'on l'avertisse avant de la toucher ou si les interventions pourraient être désagréables. Elle est moins susceptible d'être rassurée par le toucher, au contraire, cela peut l'agresser. Les contentions peuvent la faire paniquer davantage.

En situation de stress, la personne peut devenir peu réceptive et même sembler sous l'effet d'une drogue. Elle peut sembler arrogante dans son ton et dans son besoin d'avoir toute l'information. Elle peut aussi poser beaucoup de questions. Ses réactions de détresse peuvent également être intenses : cris, agressivité, rigidité ou opposition. Ce qui la rend vulnérable à des interventions policières plus défensives et peut créer une escalade.

Elle peut avoir besoin d'être rassurée, d'utiliser ses moyens d'apaisement (se balancer, manipuler un objet, bouchons pour les oreilles). Pour compenser la surcharge sensorielle, le stress ou la douleur, la personne peut se faire mal ou s'automutiler.

Pour des stratégies et des références :

https://www.autismemonteregie.org/images/REV_R%C3%A9f%C3%A9rences-_contexte_de_criminalit%C3%A9.pdf

Autisme Montérégie | 450 646.2742 | 1 888 424.1212 | www.autismemonteregie.org

